

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 15 novembre 2021, à 19 heures, à la salle du conseil, à laquelle étaient présents la mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères et les conseillers suivants : Abel Mandeville, Manon Morin, Laurie Soulard, Cindy Boucher, Ghislain Brunet et Josée Deslongchamps.

Étaient également présents la directrice générale, Evelyne Bruneau, l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt et le directeur des travaux publics, Mathieu Séguin.

1. Assermentation des nouveaux élus. La mairesse et les conseillers ont été assermentés dans les délais requis par la loi.

2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse Lina Lafrenière ouvre la séance à 19 heures.

2021-11-230

3. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse Lina Lafrenière, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. **ASSERMENTATION DES NOUVEAUX ÉLUS**

2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

3. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021;

5. **TRÉSORERIE**

5.1 Approbation des comptes à payer :

➤ Liste des comptes au montant de 843 208,54 \$

➤ Liste des salaires au montant de 62 104,87 \$

6. **CORRESPONDANCE**

6.1 Correspondance reçue et envoyée pour le mois d'octobre 2021;

6.2 Dons, commandites et partenariats;

6.2.1 Campagne des paniers de Noël 2021 – Fondation de Charité des Policiers MRC d'Abitibi-Ouest;

6.2.2 Levée de fonds annuelle – Fondation Brousseau-Dargis;

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

8. **ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION**

8.1 Appui pour le maintien des soins de santé du CISSSAT Abitibi-Ouest;

8.2 Signataires pour les effets bancaires;

8.3 Nomination d'un maire substitut et d'un substitut, en l'absence de la mairesse, au conseil d'administration de la MRC

- d’Abitibi-Ouest;
- 8.4 Nomination de la secrétaire de direction;
- 8.5 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l’année 2022;
- 8.6 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
- 8.7 Liste des donateurs et rapport de dépenses des candidats;
- 8.8 Séance de travail pour le budget 2022;
- 8.9 Dépôt d’une demande d’aide financière au programme d’infrastructure municipalité amie des aînés (PRIMADA);
- 8.10 Assignation par madame la mairesse des dossiers aux élus;
- 8.11 Programme d’appui aux municipalités pour l’aménagement d’un centre de la petite enfance (PAMACPE)
- 9. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 9.1 Annulation servitude de passage et d’égout pour le 105, 2^e-et-3^e rang Colombourg;
- 9.2 Régularisation cadastre 4 050 227 et 4 049 312;
- 10. TRAVAUX PUBLICS**
- 10.1 Programme d’aide à la voirie locale – Volet Soutien (PAVL) – rue Fortin-les-Berges – NHT22922;
- 11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 11.1 Traverse piétonnière sur rue Principale et Route 111 pour la sécurité des enfants;
- 12. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 13. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**
- 13.1 Annulation de la carte de crédit Visa Desjardins de Mathieu Guillemette;
- 13.2 Carte de crédit Visa Affaires – Suzie Trudel, responsable des loisirs, culture et vie communautaire;
- 13.3 Politique de gestion pour l’entretien du skatepark et jeux d’eau;
- 13.4 Demande du Club de hockey luge pour l’obtention d’un tarif pour la location de glace;
- 13.5 Nouvelles mesures sanitaires et validation du passeport en vigueur le 15 novembre;
- 13.6 Fonds canadien de revitalisation des communautés;
- 14. RAPPORT DES COMITÉS**
- 15. AFFAIRES NOUVELLES**
- 15.1 Ouverture de l’appel d’offres pour le casse-croûte du Centre Joachim Tremblay;
- 15.2 Vente publique de surplus d’actif;
- 15.3 Entretien de la patinoire dans le secteur Colombourg (Laurie Soulard);
- 15.4 Demande de soumission pour la gestion des lots intermunicipaux;
- 15.5 Mesures sanitaires à la patinoire extérieure du secteur Colombourg;

16. **INFORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DES DIRECTEURS DE SERVICE**
17. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
18. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les points 15.3 et 15.5 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal. Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et renoncent à sa lecture.

2021-11-231

4.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

5. **TRÉSORERIE**

2021-11-232

5.1 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Abel Mandeville et résolu :

QUE : Les listes suivantes soient acceptées :

- Liste des comptes au montant de 843 208,54 \$;
- Listes des salaires au montant de 62 104,87 \$;

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

6. **CORRESPONDANCE**

6.1 **CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2021**

La mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière donnent des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois d'octobre 2021.

2021-11-233

6.2 **DONS, COMMANDITES ET PARTENARIATS**

Il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par le

conseiller Ghislain Brunet et résolu :

- QU' : Un montant de 200 \$ soit versé au Club de la fraternité de Macamic pour les paniers de Noël.
- QUE : La demande de la Fondation de Charité des Policiers de la MRC d'Abitibi-Ouest pour leur Campagne des paniers de Noël 2021 soit refusée.
- QUE : La demande de la Fondation Brousseau-Dargis pour la levée de fonds annuelle afin soutenir le maillon de services directs à la clientèle ayant un problème de santé mentale pour l'année 2021 soit refusée.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

8. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION

2021-11-234

8.1 APPUI POUR LE MAINTIEN DES SOINS DE SANTÉ DU CISSAT ABITIBI- OUEST

ATTENDU QUE le CISSAT a annoncé des coupures de services draconiens prenant effet le 18 octobre 2021 sur tout son territoire, et que les plus importantes coupures se situent en Abitibi-Ouest notamment:

Fermeture des 2 lits de pédiatrie. Les enfants seront dorénavant systématiquement hospitalisés à Rouyn-Noranda, à une heure de route.

Fermeture de 15 des 30 lits de courte durée, alors que 23.5 patients ont été hospitalisés en moyenne chaque jour depuis 5 ans.

Fermeture de 2 des 4 lits de soins intensifs et fusion des 2 lits restants avec l'urgence, alors que 2.7 lits ont été utilisés en moyenne chaque jour depuis 5 ans.

Fermeture de 3 des 8 lits en santé mentale.

ATTENDU QUE selon le plus récent portrait de la santé de la population d'Abitibi-Ouest publié en 2021 par le CISSAT, l'Abitibi-Ouest présente une population nettement plus vulnérable que les autres régions, notamment :

- Espérance de vie inférieure de presque 2 ans à la moyenne québécoise, alors que l'écart n'était que de 1 an en 1994.
- Vieillessement qui s'accélère.
- Proportion plus élevée de clientèle vulnérable (familles monoparentales, personnes faiblement scolarisées, familles à faible revenu).

- À la maternelle, près de 4 enfants sur 10 sont vulnérables.
- Taux de traumatisme non intentionnel nettement supérieur au reste du Québec.

Taux de signalement à la DPJ supérieur à ceux du Québec.

ATTENDU QUE dans ce contexte, il nous est très difficile de comprendre que les coupures annoncées par le CISSSAT soient particulièrement ciblées en Abitibi-Ouest.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Josée Deslongchamps, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic demande au CISSSAT de suspendre l'application des coupures proposées et de plutôt travailler sur un plan d'action concret pour s'attaquer aux causes profondes de la situation actuelle, plan qui pourrait inclure par exemple;

- Nomination d'un gestionnaire local.
- Gestion locale des horaires.
- Factions de 12 heures et autres aménagements favorables à l'élimination du temps supplémentaire obligatoire. Les exemples abondent au Québec pour témoigner de l'efficacité de cette mesure.
- Formation d'un comité local de recrutement multidisciplinaire.
- Discussions avec la Fondation Dr Jacques Paradis pour la mise en place d'incitatifs financiers au recrutement d'infirmières.

QUE : Cette résolution soit envoyée à madame Caroline Roy, présidente-directrice générale du CISSSAT et une copie conforme à monsieur Christian Dubé, Ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Pierre Dufour, Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec, madame Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest et monsieur Normand Lagrange, directeur général de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-11-235

8.2 SIGNATAIRES POUR LES EFFETS BANCAIRES

Il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par la conseillère Josée Deslongchamps et résolu :

QUE : Les personnes suivantes sont autorisées à signer les effets bancaires qui se rattachent au folio # 446790 de la Ville de Macamic :

- Lina Lafrenière, mairesse ou
- Laurie Soulard, mairesse substitut et;
- Evelyne Bruneau, directrice générale et secrétaire-trésorière ou;

- Joëlle Rancourt, adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe.

QUE : Les personnes suivantes sont autorisées à signer les effets bancaires qui se rattachent au folio # 451308 de la Ville de Macamic;

- Lina Lafrenière, mairesse ou
- Laurie Soulard, mairesse substitut et;
- Evelyne Bruneau, directrice générale et secrétaire-trésorière ou;
- Joëlle Rancourt, adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe.

QUE : Les personnes ci-dessous soient autorisées à récupérer les commandes numéraires pour un montant maximal de cinq cents (500 \$) dollars :

- Fanny Poirier-Dubé, secrétaire de direction,
- Suzie Trudel, responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

QUE : Cette résolution est valide à compter de ce jour et abroge et remplace toute autre résolution déjà adoptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-11-236

8.3 NOMINATION D'UN MAIRE SUBSTITUT ET D'UN SUBSTITUT, EN L'ABSENCE DE LA MAIRESSE, AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST

Il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La conseillère Laurie Soulard soit nommée mairesse substitut de la Ville de Macamic et agira comme substitut à la mairesse pour les séances du conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-11-237

8.4 NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Abel Mandeville et résolu :

QUE : Madame Fanny Poirier-Dubé soit nommée au poste de secrétaire de direction de la Ville de Macamic selon les conditions de travail négociées entre les parties;

QUE : Madame Fanny Poirier-Dubé sera en probation pour deux (2) périodes de trois (3) mois à compter de sa date d'embauche;

QUE : La directrice générale et secrétaire-trésorière, Evelyne Bruneau soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents reliés à son embauche et l'entente relative à ses conditions de travail et de rémunération, lesquelles seront applicables à partir de la date d'embauche, soit le 8 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers

2021-11-238

8.5 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : Le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2022**, qui débiteront à **19 heures** et se tiendront les **lundis**, ou le lendemain des jours fériés à l'hôtel de Ville de Macamic ou au Centre communautaire -Secteur Colombourg.

- 10 janvier
- 7 février
- 7 mars (secteur Colombourg)
- 4 avril
- 2 mai
- 6 juin
- 4 juillet (secteur Colombourg)
- 2 août (1er fête de l'Autorité)
- 6 septembre (5 fête du Travail)
- 3 octobre (secteur Colombourg)
- 7 novembre
- 12 décembre

QU' : Un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

8.6 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires à cette séance tel que prévu à la loi.

8.7 LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES DES CANDIDATS

La directrice générale, Evelyne Bruneau rappelle aux candidats qu'ils ont 90 jours suivant celui fixé pour le scrutin pour transmettre le rapport mentionnant la liste des donateurs et dépenses des candidats

tel que prévue à l'article 513.1 de la Loi.

8.8 SÉANCE DE TRAVAIL POUR LE BUDGET 2022

Il y aura une séance de travail du budget le 14 décembre 2021 à 17 h 30 et le 21 décembre 2021 à 19 h.

2021-11-239

8.9 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA)

Attendu que la Ville de Macamic souhaite obtenir une aide financière au Programme d'infrastructure municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour la mise aux normes de l'hôtel de ville et l'aménagement d'un parc des aînés afin de contribuer à améliorer la qualité de vie des aînés de la municipalité en favorisant le vieillissement actif;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic dépose une demande d'aide financière au Programme d'infrastructure municipalité amie des aînés (PRIMADA);

QUE : La Ville de Macamic désigne madame Laurie Soulard, conseillère et madame Evelyne Bruneau, directrice générale à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet susmentionné.

QUE : Cette résolution annule et remplace la résolution 2020-08-197 adoptée le 4 août 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-11-240

8.10 ASSIGNATION PAR MADAME LA MAIRESSE DES DOSSIERS AUX ÉLUS

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Abel Mandeville et résolu :

QUE : Les dossiers de la municipalité soient assignés aux personnes suivantes :

Conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest

Mairesse : Lina Lafrenière

Mairesse substitut : Laurie Soulard

Conseil d'administration de l'OMH

Déleguée : Laurie Soulard

Substitut : Lina Lafrenière

Commission des loisirs et culture de la Ville de Macamic

Déleguée : Cindy Boucher
Substitut : Manon Morin

Régie intermunicipale de gestion des déchets de Roussillon

Déleguée : Laurie Soulard
Substitut : Lina Lafrenière

Corporation du transport public adapté

Déleguée : Murielle Lessard
Substitut : Daniel Rancourt

Comité consultatif d'urbanisme

Délégué : Abel Mandeville
Substitut : Laurie Soulard

Dossier lots intermunicipaux et épars

Délégué : Ghislain Brunet
Substitut : Abel Mandeville

Comité des ressources humaines

Déléguées : Lina Lafreniere
Laurie Soulard
Manon Morin
Substitut : Abel Mandeville

Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon

Délégué : Ghislain Brunet
Substitut : Lina Lafrenière

Comité de la Politique familiale, MADA et saine habitude de vie

Déléguée MADA : Laurie Soulard
Substitut : Manon Morin
Déléguée PFM : Manon Morin
Substitut : Laurie Soulard

Comité de reconnaissance

Déléguée : Manon Morin

Substitut : Cindy Boucher

Comité de pilotage et/ou suivi du Plan de développement local

Déléguée : Josée Deslongchamps

Substituts : Ghislain Brunet

Lina Lafrenière

Comité de la gestion des plaintes

Déléguées : Lina Lafrenière

Laurie Soulard

Josée Deslongchamps

Substitut : Cindy Boucher

Conseil d'administration de l'organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie

Délégué : Ghislain Brunet

Substitut : Josée Deslongchamps

Comité de pilotage de la Politique familiale, MADA et saines habitudes de vie de la MRC d'Abitibi-Ouest

Déléguée : Suzie Domingue (citoyenne)

Comité du Centre hospitalier soins de longue durée (CHSLD) de Macamic

Déléguée : Suzie Domingue (citoyenne)

QUE : Cette résolution annule et abroge toutes autres résolutions adoptées portant sur ce sujet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-11-241

8.11 PROGRAMME D'APPUI AUX MUNICIPALITÉS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (PAMACPE)

Il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la directrice générale, Evelyne Bruneau à faire une demande de subvention au Programme d'appui aux municipalités pour l'aménagement d'un Centre de la petite enfance (PAMACPE).

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

9. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2021-11-242

9.1 ANNULATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'ÉGOUT POUR LE 105, 2^E-ET-3E RANG OUEST

Il est proposé par la conseillère Josée Deslongchamps, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise l'une des représentantes ci-dessous nommées à signer un acte de renonciation et d'extinction de la servitude de passage et de pose d'égout, publiée au bureau de la publicité des droits d'Abitibi, sous le numéro 42 030. Cette servitude porte sur l'immeuble aujourd'hui désigné comme étant les lots 4 049 312 et 4 050 227, Cadastre du Québec, ayant comme adresse civique 1005, 2^e-et-3^e rang de Colombourg, Macamic, Québec, J0Z 2S0.

QUE : La mairesse, Lina Lafrenière ou la directrice générale, Evelyne Bruneau soient autorisées à signer tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes, en personne ou de façon électronique.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-11-243

9.2 RÉGULARISATION CADASTRE 4 050 227 ET 4 049 312

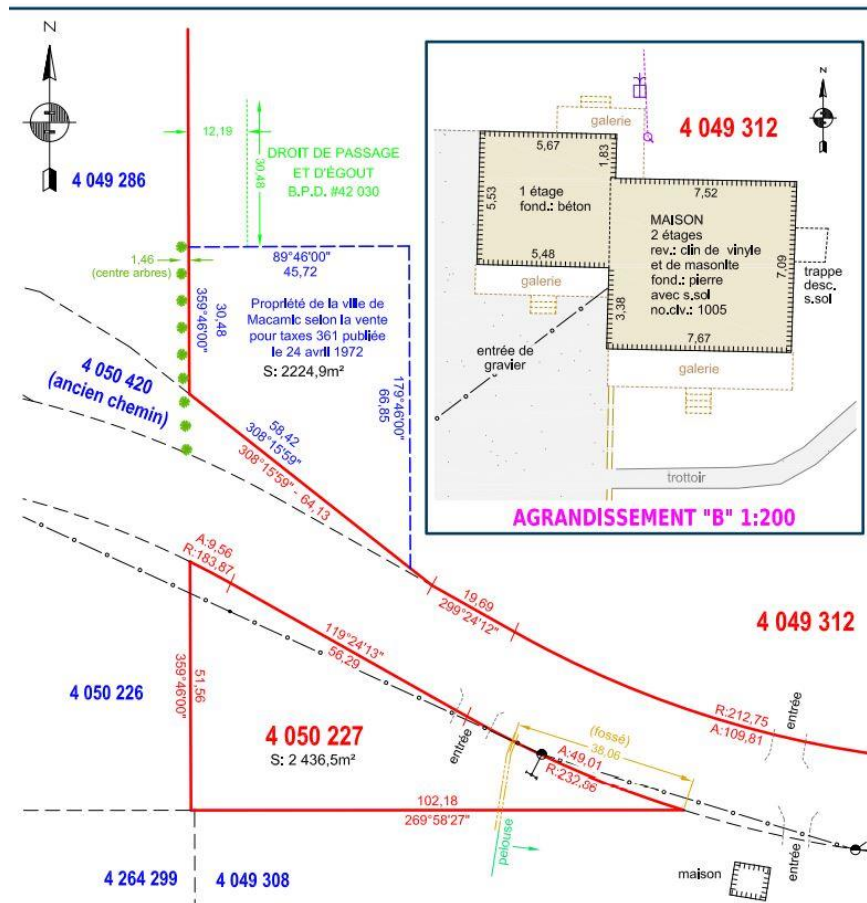
Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Abel Mandeville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise l'une des représentantes ci-dessous nommées à signer un acte de cession dans lequel la Ville de Macamic cède tous ses droits, titres et intérêts qu'elle pourrait prétendre avoir dans les lots 4 049 312 et 4 050 227, Cadastre du Québec, le tout sans considération.

QUE : Les frais d'arpentage et de cadastre seront aux frais du cessionnaire, le cas échéant;

QUE : La mairesse, Lina Lafrenière ou la directrice générale, Evelyne Bruneau soient autorisées à signer tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes, en personne ou de façon électronique.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.



10. TRAVAUX PUBLICS

2021-11-244

10.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET SOUTIEN (PAVL) RUE FORTIN-LES-BERGES – NHT22922

ATTENDU QUE : la Ville de Macamic a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE : les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE : seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE : la Ville de Macamic s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du ministre;

ATTENDU QUE : la Ville de Macamic choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

l'estimation détaillée du coût des travaux.

ATTENDU QUE : le chargé de projet de la Ville de Macamic , Monsieur Mathieu Séguin, directeur des travaux publics représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Le conseil de la Ville de Macamic autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Mathieu Séguin, directeur des travaux publics est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le Ministre des Transports.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-11-245

11.1 TRAVERSE PIÉTONNIÈRE SUR LA RUE PRINCIPALE ET ROUTE 111 POUR LA SÉCURITÉ DES ENFANTS

ATTENDU QUE : La Ville de Macamic a fait une demande en mars 2020 au ministère des Transport du Québec afin d'augmenter la sécurité de la traverse piétonnière à l'intersection de la Route 111 Ouest et de la 1^{re} Rue Ouest.

ATTENDU QUE : Le ministère des Transports a procédé, à l'été 2020, à la mise à niveau de la traverse piétonnière selon leurs normes régulières;

ATTENDU QUE : La Ville de Macamic est insatisfaite des modifications apportées en 2020 par le ministère des Transports à la traverse piétonnière à l'intersection de la Route 111 Ouest et de la 1^{re} Rue Ouest;

ATTENDU QUE : Selon les statistiques de la Sûreté du Québec, plusieurs accident ou « passés proches » sont survenus au cours des dernières années, dont un accident majeur en novembre 2021 impliquant 2 enfants et une automobile;

ATTENDU QUE :Plusieurs citoyens ont manifesté leur préoccupation et sommé la Ville de Macamic d'agir afin de rendre cette intersection plus sécuritaire;

ATTENDU QUE : La signalisation à cette traverse piétonnière n'attire pas l'attention des automobiliste, en plus d'être située dans une pente et manquer d'éclairage;

ATTENDU QUE : La vitesse de circulation autorisée à cet endroit est trop élevée, considérant, entre autres, qu'il s'agit de la traverse piétonnière principalement utilisée par les jeunes pour accéder aux principaux services leur étant destinés (écoles (primaire, parcs, aréna);

ATTENDU QUE :La Ville prend très à cœur la sécurité des enfants et des piétons.

ATTENDU QUE : Découlant de l'accident de novembre dernier, la Ville de Macamic a adopté une vision zéro collision voulant éviter tout accident mortel ou grave sur son territoire;

ATTENDU QU' : Il y aurait place à l'amélioration de la sécurité pour cette intersection et plusieurs autres sur le territoire de la Ville.

ATTENDU QUE : Dans cette vision, la Ville de Macamic désire analyser l'aménagement sécuritaire de toutes ses traverses piétonnières.

ATTENDU QUE : L'analyse des intersections piétonnières, la recherche de solutions d'amélioration de sécurité et leur réaménagement doit se faire de concert avec la Ville, le MTQ et la SQ;

Il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la directrice générale, Evelyne Bruneau et la direction des travaux publics à communiquer avec le Ministère des Transports et la Sûreté du Québec afin de planifier une rencontre pour revoir la sécurité des piétons sur l'ensemble son territoire;

QUE : La Ville de Macamic requiert, de la part du ministère du Transports, un rapport d'analyse pour la traverse de la Route 111 Ouest à la hauteur de la 1^{ère} Rue Ouest;

QUE : La Ville de Macamic désire adhérer, entre autres, au projet pilote FRCR du MTQ pour la sécurité de ses traverses piétonnières;

QUE : La Ville de Macamic collabore avec la SQ pour adhérer au programme PISTE dans une vision de partenariat entre la Ville, le MTQ et la SQ qui permettrait de trouver des solutions pour l'amélioration de la sécurité des piétons.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

12 HYGIÈNE DU MILIEU

13. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

2021-11-246

13.1 ANNULATION DE LA CARTE DE CRÉDIT VISA DESJARDINS DE MATHIEU GUILLEMETTE

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La carte de crédit Visa affaires Desjardins au nom de monsieur Mathieu Guillemette, Ville de Macamic, portant le numéro 4530 9209 9752 5001, soit annulée en raison de son départ.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-11-247

13.2 CARTE DE CRÉDIT VISA AFFAIRES – SUZIE TRUDEL,

RESPONSABLE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QU' : Une carte de crédit Visa affaires avec une limite de crédit de 5 000 \$ soit demandée au nom de Suzie Trudel, responsable des loisirs, culture et vie communautaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-11-248

13.3 POLITIQUE DE GESTION POUR L'ENTRETIEN DU SKATEPARK ET JEU D'EAU

Il est proposé par le conseiller Abel Mandeville, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic procède à la rédaction et à la mise en place d'une Politique de gestion pour l'entretien du skatepark et des jeux d'eau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères.

2021-11-249

13.4 DEMANDE DU CLUB DE HOCKEY LUGE POUR L'OBTENTION D'UN TARIF POUR LA LOCATION DE GLACE

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : Le tarif de location de glace pour le Club de hockey luge soit uniformisé avec celui de l'association du hockey mineur.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-11-250

13.5 NOUVELLE MESURE SANITAIRE ET VALIDATION DU PASSEPORT EN VIGUEUR LE 15 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, par la conseillère Josée Deslongchamps et résolu :

QUE : La responsabilité de faire appliquer les mesures sanitaires revient à l'organisme qui loue la glace pour ces activités. La validation du passeport vaccinal obligatoire pour les spectateurs sera donc transféré aux organismes. Il s'agit donc d'une condition pour avoir accès à la glace.

QUE : Lors de tournoi d'hockey tel que le tournoi novice et sociale la Ville assumera la responsabilité.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-11-251

13.6 FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS

Il est proposé par la conseillère Manon Morin, par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la directrice générale, Evelyne Bruneau à faire une demande de subvention au Fonds Canadien de revitalisation des communautés pour le projet. La Ville a la capacité financière pour injecter la somme de 119 667 \$ afin de réaliser le projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

14. RAPPORT DES COMITÉS

La mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères Laurie Soulard, Manon Morin et le conseiller Ghislain Brunet font un rapport de leurs comités respectifs.

15. AFFAIRES NOUVELLES

2021-11-252

15.1 OUVERTURE DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE CASSE-CROÛTE DU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY

Soumissions reçues :

Aucune soumission n'a été reçue.

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la directrice générale, Evelyne Bruneau à évaluer les possibilités d'offrir le service de restaurant durant les événements sportifs d'envergure ou même si les règles le permettent, l'offrir avec les organismes utilisant le Centre Joachim-Tremblay pour l'opération du Casse-Croûte.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-11-253

15.2 VENTE PUBLIQUE DE SURPLUS D'ACTIF

Il est proposé par le conseiller Abel Mandeville, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic mandate le directeur des travaux publics, Mathieu Séguin à procéder à une vente publique des articles suivants :

- Camion nacelle;
- Camion International 1990 avec équipement de déneigement;
- Gratte de nivellement.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-11-254

15.4 DEMANDE DE SOUMISSION POUR LA GESTION DES LOTS INTRA

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic demande des soumissions à Groupement Forestier Coopératif Abitibi et Sylviculture

Lavérendrye pour la gestion des lots intramunicipaux sur le territoire de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

INFORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

La directrice générale, Évelyne Bruneau, fait un rapport des différents dossiers en cours.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur François Alain :

Remercie les membres du conseil pour le prix de location de glace qui sera le même que le hockey mineur.

Remercie également le conseil pour avoir coupé les branches dans la première courbe sur la rue Fortin-les-Berges.

Informe le conseil de la difficulté des accès pour handicapé au restaurant Le Spot et au Centre Joachim-Tremblay.

Le déneigement de la patinoire de Colombourg a été soulevé, nous avons noté les préoccupations.

2021-11-255

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Manon Morin et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 45.

ADOPTÉ.

Lina Lafrenière
Mairesse

Evelyne Bruneau
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Lina Lafrenière, mairesse de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Lina Lafrenière
Mairesse